

Règlement de l'Open de Lozère

Principal

Art. 1 : Le Club d'échecs de Langogne Les Cavaliers du Val d'Allier organise le 08 mai 2019 à la salle polyvalente de Langogne le 8^o Open d'Échecs de Lozère (Principal).

Art. 2 : Les règles du jeu sont celles de la FIDE. Les appariements se font au système suisse fondé sur l'Elo rapide en 9 rondes de 15 minutes + 3 secondes par joueur. Les départages utilisés sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le cumulatif et la performance. Les résultats sont pris en compte pour le classement Elo rapide.

Art. 3 : L'Open de Lozère est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française des Échecs ou titulaires d'une licence d'une fédération étrangère. Les joueurs non licenciés peuvent contracter une Licence A ou B au moment de l'inscription, à condition de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du jeu d'échecs en compétition.

Art. 4 : Les inscriptions sur place et le pointage des participants sont ouverts à partir de 8h30 et sont clos à 9h20. La première ronde commence à 9h45. La remise des prix a lieu vers 17h45.

Art. 5 : Les droits d'inscription pour les joueurs inscrits à l'avance sont fixés à 13 € pour les seniors, seniors plus et vétérans et à 7 € pour les jeunes (nés après le 31/12/1998). Les joueurs détenant le titre de Grand-Maître International ou de Maître International masculin ou féminin sont exonérés de droits d'inscription. Les joueurs se présentant à la table d'inscription sans être inscrits devront régler une majoration de 2 €.

Art. 6 : L'Open de Lozère (Principal + Jeunes) est limité à 110 participants. Les organisateurs se réservent le droit de clore les inscriptions dès que le total des inscrits est égal à 110.

Art. 7 : La liste des prix figure en annexe. Les organisateurs s'engagent à distribuer l'intégralité des prix annoncés, sauf si les conditions météorologiques entraînent un nombre trop faible de participants. Le joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. Les prix par catégories sont hiérarchisés. Le classement Elo rapide FIDE est pris en compte pour l'attribution des prix par catégorie Elo. Les prix en liquide ne sont pas cumulables.

Art. 8 : A la fin de la partie, le vainqueur, ou le joueur ayant les Blancs en cas de partie nulle, doit sans délai donner le résultat à l'arbitre ou à son assistant, en précisant le numéro de sa table. Les parties dont le résultat manque pourront être comptées 0 pour chacun des deux joueurs. A l'issue de la dernière ronde, le vainqueur de la partie, ou le joueur ayant les Blancs en cas de partie nulle, doit également rapporter la pendule à l'organisation.

Art. 9 : L'arbitre principal est Jean-François Desassis (Arbitre Fédéral Open 2), assisté de Joël Roux (Arbitre Fédéral Club). La composition de la commission d'appel (3 personnes) sera affichée dans la salle de jeu.

Art. 10 : Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation, à respecter le présent Règlement.